



## Cercles de réconciliation - Thème de rassemblement

---

### Dissiper les idées fausses sur les peuples autochtones (version nationale)

Voici 10 idées fausses répandus et tout à fait faux. Ces idées fausses sont fondées sur des stéréotypes et un manque de connaissances et sont souvent à l'origine des mauvais traitements que les peuples autochtones continuent de subir de nos jours.

*(Lorsque vous présentez ce thème devant un cercle, il est souvent efficace de demander à des participants de lire un des idées fausses. Il est important de dire aux participants qu'ils sont libres de passer leur tour et de ne pas lire une idée fausse qui les rend mal à l'aise.)*

#### **IDÉE FAUSSE 1 : Tous les peuples autochtones sont pareils.**

***Les faits : Les peuples autochtones sont très diversifiés.***

- Le Canada reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Chacun de ces groupes a de nombreuses croyances, langues et pratiques culturelles diversifiées.
- On compte plus de 50 langues et cultures au sein des Premières Nations qui sont réparties dans 634 communautés vivant au Canada.
- Certaines langues autochtones sont aussi différentes que l'espagnol et le japonais.
- En Colombie-Britannique, on trouve 34 langues distinctes comprenant 61 dialectes, ce qui représente 60 % des langues autochtones parlées au Canada (Murray, 2019).
- La plupart des Inuits font partie de l'un des quatre groupes vivant dans 53 communautés du Nord, dans des régions visées par des revendications territoriales qui couvrent un tiers du Canada (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 10).
- Les Métis sont des descendants des Premières Nations et des Européens. Historiquement, ils ont été membres d'une communauté métisse, et le sont toujours aujourd'hui. Les Métis représentent au total environ un tiers de tous les peuples autochtones au Canada (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 11). Il y a 8 établissements métis, tous en Alberta (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 80). Par conséquent, des structures de gouvernance ont dû se développer sans assise territoriale dans les autres parties du Canada (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 69).

## **IDÉE FAUSSE 2 : Les peuples autochtones ont toujours eu les mêmes droits que les autres Canadiens.**

***Les faits : Ce n'est que récemment que les peuples autochtones ont commencé à obtenir les mêmes droits que les autres Canadiens.***

- Les membres inscrits des Premières Nations ont obtenu le droit de vote en 1960. Auparavant, bien qu'il ne fût pas explicitement interdit aux membres des Premières Nations de voter, diverses conditions faisaient en sorte qu'il était pratiquement impossible pour les peuples autochtones de voter (Leslie, 2016).
- La *Loi sur les Indiens* (qui ne s'appliquaient pas aux Inuits ni aux Métis) a été instaurée en 1876 par le gouvernement du Canada afin d'éliminer la culture des Premières Nations, dans le but de les occidentaliser. Les pensionnats indiens ont été créés afin de placer les enfants autochtones retirés de leurs familles et de leurs communautés pour éventuellement priver les peuples autochtones de leurs traditions, structures sociales, croyances spirituelles, puissance économique et pouvoirs politiques.
- En 1884, une modification à la *Loi sur les Indiens* instaure des peines d'emprisonnement pour quiconque participe à des cérémonies autochtones traditionnelles, comme le potlatch, privant ainsi ces peuples de leurs droits à la religion.
- En 1927, il est devenu illégal pour les communautés des Premières Nations d'engager des avocats ou de faire de nouvelles revendications territoriales sans l'approbation du gouvernement.
- Ce n'est qu'en 2008 que des membres des Premières Nations ont pu déposer individuellement des plaintes pour de la discrimination liée à la *Loi sur les Indiens* (Henderson, 2020).
- Aujourd'hui, des générations entières ont grandi sans accès à de l'eau potable. En Ontario, des avis concernant la qualité de l'eau sont en vigueur depuis 1996 pour la Première Nation Neskantaga. Actuellement, il y a, à tout moment, plus de 100 avis concernant la qualité de l'eau potable en vigueur dans des communautés autochtones (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 86).

## **IDÉE FAUSSE 3 : Les peuples autochtones sont responsables de leur situation actuelle.**

***Les faits : De nombreux facteurs ont contribué à la situation des peuples autochtones au Canada***

- Avant l'arrivée des Européens, les communautés autochtones étaient fortes et autonomes. En plus de la *Loi sur les Indiens*, un système de laissez-passer a été mis en place et son impact se fait encore ressentir aujourd'hui.
- Le système de laissez-passer, en vigueur pendant 60 ans et abrogé seulement en 1941, exigeait une permission écrite de l'agent des Indiens pour qu'une personne puisse quitter une réserve, pêcher, chasser, vendre des récoltes, se marier, etc. Le laissez-passer indiquait pourquoi la personne était autorisée à s'absenter, la durée de l'autorisation et si la personne était autorisée ou non à avoir un fusil en sa possession.
- Les restrictions liées aux déplacements imposées par le système de laissez-passer ont aussi détérioré les liens familiaux et culturels naturels (Nestor, 2018).

#### **IDÉE FAUSSE 4 : Les peuples autochtones ont beaucoup d'argent.**

*Les faits : Les personnes autochtones ont des revenus inférieurs au reste de la population canadienne.*

- En 2015, les hommes membres des Premières Nations et vivants dans une réserve gagnaient environ 14 000 \$ par année, comparativement à 41 000 \$ pour les hommes non autochtones. Les Inuits gagnaient en moyenne 24 500 \$ par année. L'écart de revenu entre les Métis et les personnes non autochtones est presque comblé (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 23-24).
- Le revenu moyen pour toutes les personnes autochtones combinées était de 25 526 \$. Pour les personnes non autochtones, il se chiffrait à 34 604 \$, en 2015 (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 33).
- Une étude de 2014 sur l'écart de rémunération au Canada indique que dans les entreprises privées, les employés autochtones ayant fait des études universitaires gagnent 44 % de moins que leurs collègues non autochtones. Dans la fonction publique, ils ne gagnent peut-être pas plus d'argent, mais l'écart entre ces deux groupes est beaucoup plus petit, soit 14 % (McInturff & Tulloch, 2014).

#### **IDÉE FAUSSE 5 : Tout est payé pour les peuples autochtones.**

*Les faits : Certains services sont payés; ces services et les personnes qui les reçoivent sont définis par la loi ou des accords de traités.*

- Les membres inscrits des Premières Nations, qui font toujours partie de la communauté, reçoivent certains services payés. Ces services font partie des

responsabilités du gouvernement fédéral, conformément à la *Loi sur les Indiens*. Mis à part ce qui est déterminé par le gouvernement, les personnes autochtones paient leurs propres dépenses.

- Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada fournit certains services aux Inuits dans le cadre de ses programmes. Ce ministère paie à ces communautés des services semblables à ce que d'autres Canadiennes et Canadiens reçoivent de la part des gouvernements provinciaux et des municipalités, tels que l'éducation, les services sociaux et les infrastructures communautaires, comme des installations de purification d'eau et des routes.
- Les écoles situées dans les réserves reçoivent moins d'argent des contribuables que les écoles pour les enfants non autochtones. En 2017, le Bureau du directeur parlementaire du budget estimait que le gouvernement fédéral devrait ajouter la somme de 654 millions de dollars par année pour que le financement des écoles dans les réserves corresponde au financement des écoles hors réserve.

### **IDÉE FAUSSE 6 : Les peuples autochtones ne paient pas d'impôt.**

***Les faits : Des exemptions fiscales personnelles sont accordées seulement dans quelques cas. Les peuples autochtones paient des montants importants en impôts chaque année :***

- Les membres inscrits des Premières Nations reçoivent parfois une exemption fiscale. Cette exemption fiscale personnelle fait partie des obligations statutaires du gouvernement fédéral, conformément à la *Loi sur les Indiens*.
- Les membres inscrits des Premières Nations qui travaillent hors des réserves paient de l'impôt sur le revenu, peu importe s'ils vivent dans une réserve ou non.
- Les Inuits et les Métis paient toujours de l'impôt.
- Il y a de nombreuses taxes en dehors de l'impôt sur le revenu qui sont payées par les Premières Nations.
- La plupart des membres des Premières Nations choisissent de payer les taxes sur les achats de moins de 500 \$ en raison des coûts administratifs liés aux réclamations.

### **IDÉE FAUSSE 7 : Les peuples autochtones ne réussissent pas à s'adapter à la vie courante.**

***Les faits : Les peuples autochtones entretiennent des relations importantes et harmonieuses avec le reste de la société canadienne.***

- Des membres des peuples autochtones fréquentent de nombreux collèges et universités et y obtiennent des diplômes. L'Université de Victoria offre le premier programme de droit autochtone au monde qui forme de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes en droit autochtone et en droit général, permettant ainsi aux diplômés de travailler aisément dans diverses cultures.
- En 2017, on comptait près de 17 000 entreprises situées dans des communautés des Premières Nations et 2 000 dans des communautés inuites. Ensemble, ces entreprises ont généré un peu plus de 10 milliards de dollars en revenus et 0,4 milliard en profits.
- Sur la contribution de 32 milliards de dollars apportée par les peuples autochtones dans l'économie canadienne en 2016, plus de 12 milliards provenaient d'entreprises autochtones.

**IDÉE FAUSSE 8 : Les peuples autochtones n'ont pas une bonne éthique du travail et sont paresseux.**

***Les faits : Les membres des peuples autochtones sont des employés compétents, productifs et fiables qui sont appréciés par leurs employeurs***

- À lui seul, le tourisme autochtone emploie plus de 33 000 personnes et génère 1,4 milliard de dollars en produits et services fournis au Canada. En Colombie-Britannique, La Première Nation Toquaht construit une nouvelle marina dans le but « de développer et de partager notre magnifique pays grâce au récréotourisme » (Bailey, 2018).
- L'entreprise Manitobah Mukluks a des installations à Winnipeg, au Vietnam, à Edmonton et à Ottawa. Elle emploie plus de 300 personnes (Merasty, 2018).
- Au Québec, les trois communautés Mi'gmaq de la Gaspésie se sont réunies pour construire un parc éolien qui devrait rapporter 200 millions de dollars en 20 ans. Les Mi'gmaq qui réaliseront la majeure partie des profits de la vente de l'électricité ainsi produite ont l'habitude de faire leurs achats localement et de soutenir les communautés de leur région (Listuguj Mi'gmaq Government, 2013).
- Les Inuits du Nunavik ont écrit : « notre manière de vivre de la terre doit être protégée. Nous sommes prêts à partager notre savoir ancestral avec vous, tout en préservant nos valeurs ». L'Institut culturel Avataq a créé les tisanes Délice boréal. Des Inuits récoltent les plantes et font des tisanes qui sont vendues en Europe et au Canada (Northern Delights, n.d.).
- À Terre-Neuve-et-Labrador, le peuple autochtone développe le tourisme en combinant la culture et l'aventure en plein air (Gaudi, 2018).
- En Nouvelle-Écosse, le Membertou Sports and Wellness Centre a ouvert ses portes en 2016. Il s'agit du premier établissement du genre dans cette région et il

dessert les municipalités environnantes (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p. 14).

**IDÉE FAUSSE 9 : Il n’y a pas de travailleuses et de travailleurs autochtones qualifiés disponibles pour l’embauche.**

*Les faits : Il y a des personnes autochtones qui possèdent de la formation, des compétences et de l’expertise pour occuper des emplois dans tous les secteurs de l’économie.*

- En 2016, le taux d’obtention d’un diplôme d’études collégiales ou d’une école de métiers se situait à 35,7 % chez la population autochtone, comparativement à un taux de 33,1 % pour les populations non autochtones (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p.121).
- Les jeunes autochtones (15 à 24 ans) représentent le bassin de nouveaux travailleurs, entrepreneurs et professionnels ayant la croissance la plus rapide (The National Indigenous Economic Development Board, 2019, p.131).
- De nombreux services sont offerts pour aider les employeurs à trouver des employés autochtones qualifiés.

**IDÉE FAUSSE 10 : Les Métis ont les mêmes droits que les peuples des Premières Nations.**

*Les faits : Ce n’est pas vrai à ce moment-ci.*

- Les personnes autochtones ayant un statut d’Indiens inscrits ont des droits particuliers liés à des traités. Ces droits ne sont pas offerts aux Indiens non inscrits ni aux Métis.
- En 2016, la Cour suprême a déclaré que les Métis et les Indiens non inscrits devaient être considérés comme des « Indiens » dans la Constitution et, par le fait même, relever de la compétence fédérale. Aucune nouvelle somme d’argent n’est liée à cette décision.

**Note :** La majeure partie de l'information contenue dans le présent document est tirée d'une publication de 1998 d'Affaires indiennes et du Nord Canada, intitulée « Indigenous Workforce Participation Initiative », avec des mises à jour de Statistique Canada et du projet « Indigenous Strong, Manitoba Strong: Indigenous contributions to the Manitoba Economy » (2019) <https://indigenouststrong.ca>.

Cette publication va dans le même sens que des documents similaires, comme une publication de 2012 de la Banque TD intitulée « Debunking Myths Surrounding Canada's Aboriginal Population » (en anglais seulement). [https://www.td.com/document/PDF/economics/special/sg0612\\_aboriginal\\_myth.pdf](https://www.td.com/document/PDF/economics/special/sg0612_aboriginal_myth.pdf)

## Références

Bailey, Andrew. (2018, 8 mars). \$1.35 million marina in the works for Toquaht First Nation's Secret Beach near Ucluelet. *Tofino-Ucluelet Westerly News*. <https://www.westerlynews.ca/business/1-35-million-marina-in-the-works-for-toquaht-first-nations-secret-beach-near-ucluelet/>

Gaudi, John. (2018, 18 février). Indigenous groups work on tourism strategy for N.L. *CBC News*. <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/boosting-indigenous-tourism-strategy-1.4537052>

Henderson, William B. (2020, 16 décembre). Indian Act. Dans *The Canadian Encyclopedia*. [www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/indian-act](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/indian-act)

Indian and Northern Affairs Canada. (1998). *Indigenous Workforce Participation Initiative*.

Leslie, John F. (2016, 7 avril). Indigenous Suffrage. Dans *The Canadian Encyclopedia*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/indigenous-suffrage>

Listuguj Mi'gmaq Government. (2013, 10 mai). Wind Farm for Gespe'gewa'gi Becomes Reality. [www.listuguj.ca/wind-farm-for-gespegewagi-becomes-a-reality/](http://www.listuguj.ca/wind-farm-for-gespegewagi-becomes-a-reality/)

McInturff, K. & Paul Tulloch. (2014, 29 octobre). "Canada's Pay Gap," Canadian Centre for Policy Alternatives. [www.policyalternatives.ca/newsroom/updates/canadas-pay-gap](http://www.policyalternatives.ca/newsroom/updates/canadas-pay-gap)

Merasty, Robert. (2018, 5 octobre). Montreal Lake Business Ventures acquire share of Manitobah Mukluks. *Eagle Feather News*. <https://www.eaglefeathernews.com/news/montreal-lake-business-ventures-acquires-share-of-manitobah-mukluks>

MKO, SCO & RDI. (2019). *Indigenous Contributions to the Manitoba Economy*. Indigenous Strong, Manitoba Strong. [https://indigenouststrong.ca/prod/wp-content/uploads/RDI\\_Indigenous\\_Report\\_12.14.pdf](https://indigenouststrong.ca/prod/wp-content/uploads/RDI_Indigenous_Report_12.14.pdf)

Murray, Nick. (2019, 1 avril). 60 percent of all Canadian Indigenous Languages are in BC. *Sooke News Mirror*. <https://www.sookenewsmirror.com/news/60-percent-of-all-canadian-indigenous-languages-are-in-bc/>



Nestor, Rob. (2018, 16 juillet. Pass System in Canada. Dans *The Canadian Encyclopedia*.  
[www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/pass-system-in-canada](http://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/pass-system-in-canada)

Northern Delights. (s.d.). Social Entrepreneurs: Sharing Our Knowledge. Repéré le 4 février 2021 à  
<http://deliceboreal.com/en/avataq-social-entrepreneurs/>

The National Indigenous Economic Development Board. (2019.) *The Indigenous Economic Progress Report*. [www.naedb-cndea.com/wp-content/uploads/2019/06/NIEDB-2019-Indigenous-Economic-Progress-Report.pdf](http://www.naedb-cndea.com/wp-content/uploads/2019/06/NIEDB-2019-Indigenous-Economic-Progress-Report.pdf)